Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_132-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 24 septembre 2026

L'an 2026, le jeudi 24 septembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 18 septembre, s'est réuni à Lanvénégen sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyn FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Jean-Michel BOUEDEC, Christophe CARARIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Annie LE GAL, Annie LE GOFF, Thierry LE NY, Gwendoline LE STER, Jean-Charles LOHE, Gérard RIO, Raymond SIOU*

Pouvoirs *: Jean-Michel BOUEDEC à Bérangère FRITZ, David GUILLOUX à Maryse FLEGEO BRACHET, Annie LE GAL à Benoît BERNY, Thierry LE NY à Christian FAIVRET, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Jean-Charles LOHE à Bernard COSPEREC*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***33***
Votants :	***39***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Monique LE CREN

2026_132

Vie institutionnelle – Ressources Humaines - Création de postes permanents

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 approuvant le transfert de la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2027 et prévoyant dans le pacte de transfert annexé, une équipe du futur service composée de deux (2) équivalents temps plein,

Considérant qu'il convient d'une part, de transformer le poste de Chargé du Transfert de la compétence assainissement collectif, en contrat de projet depuis juillet 2024, en emploi permanent à compter du 1er janvier 2027 afin d'occuper les fonctions de Référent Technique et de créer d'autre part, un second emploi permanent d'Assistant Administratif en catégorie C afin d'assurer l'effectif suffisant au bon fonctionnement du futur service,

Vu l'avis favorable du Bureau en séance du 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_132-DE

- **de valider la création, à compter du 01 janvier 2027, d'un (1) emploi permanent de Référent Technique, à temps complet, au grade de Technicien Principal de 1ère classe, relevant de la catégorie B de la filière technique,**
  - L'agent sera affecté au service nouvellement dénommé « Assainissement », rattaché à la Direction des Finances et aura les fonctions principales suivantes :
    - Suivi des contrats d'exploitation des DSP et des conventions de prestations avec les communes,
    - Suivi des conventions des industriels,
    - Suivi des interventions de terrain et des travaux,
    - Suivi de l'autosurveillance et des contrôles des systèmes d'assainissement,
    - Suivi des branchements individuels et des raccordements,
    - Suivi des différentes études réglementaires et techniques,
    - Encadrement direct des agents du spanc,

- **de valider la création, à compter du 01 octobre 2026, d'un (1) emploi permanent d'Assistant Administratif, à temps complet, au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C de la filière administrative,**
  - L'agent sera affecté au service « Assainissement » sous l'autorité du Directeur Financier et aura les fonctions principales suivantes :
    - Suivi financier,
    - Suivi des marchés publics,
    - Suivi des subventions,
    - Suivi des facturations,
    - Tâches administratives de toutes natures,
    - Accueil et orientations des usagers,
  - Il est précisé que ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par des agents contractuels en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8,2° du CGFP en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires ou de lauréats de concours,
  - Les agents contractuels recrutés le cas échéant, sur l'un des grades référencés ci-dessus seront rémunérés par référence à la grille indiciaire du grade en question. Ils devront justifier respectivement d'une expérience professionnelle technique en matière d'assainissement et de bonnes connaissances en comptabilité, marchés publics et informatique bureautique.
  - Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'établissement et le tableau des emplois sera mis à jour.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER